



1/2 FINALE DE COMITE n° 2 Seniors - Mixte - Honneur / 2

ORTHEZ

MARDI 13 DECEMBRE 2011

2 sections de 16 et 16 tables 1/2 avec écrans...

2 donnes par table – 13 positions

La distribution des donnes est faite par la machine à dupliquer du Comité.

Le dispositif de la 1^{ère} séance est fixé par le serpent. 2^{ème} séance permutation des lignes paires

1^{ère} SEANCE : 13 h.00 à 16 h. 40

Goûter offert par le comité

2^{ème} SEANCE : 17 h.00 à 20 h. 40

Finale du Comité à **Orthez le Lundi 30 Janvier 2012 – 13h00**

La liste des qualifiés pour cette finale sera consultable sur le site internet du comité (www.adour-bridge.com) vers le 22 Décembre 2011 le nombre de paires qualifiées sera de 45 à priori

Classification: EPREUVE DE CATEGORIE 4 (document joint)

SYSTÈMES et CONVENTIONS AUTORISÉS (art 145.3 du RNC) :

- * L'utilisation des systèmes classés **SHA** n'est pas autorisée.
- * L'utilisation des conventions classées **CI** n'est pas autorisée.
- * L'utilisation d'une ouverture de **2♣** à **3♠** qui ne garantit pas **12H**, doit spécifier une couleur de **4 cartes au moins** (à l'exception de 2♣ ou 2♦ multi).

Lors du déroulement d'une compétition par paires classée en catégorie 4, l'utilisation d'une ou plusieurs conventions non classées C.I. mais par trop inusuelles ne permettant pas la mise au point d'une défense dans un laps de temps suffisamment court est interdite. En cas de doute et à défaut d'avis écrit de la CNS, le directeur de la compétition ou l'arbitre sont habilités à autoriser ou interdire ce type de conventions inusuelles.

Commission d'appel : Présidente : Françoise REVOLE

Les décisions de la Commission d'appel in situ pourront faire l'objet d'un recours auprès de la CRLA. L'appelant doit exercer son droit par le truchement de l'arbitre.

Droits d'inscription : 30€ par paire: chèque à l'ordre du Comité de l'Adour

Arbitre: Roberte CARRETEY

